



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 526 094 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.04.2005 Bulletin 2005/17

(51) Int Cl.7: **B65D 81/38**

(21) Numéro de dépôt: **03425672.7**

(22) Date de dépôt: **16.10.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(71) Demandeur: **Lui Arte & Moda di Luigi Spataro
50018 Scandicci, (FI) (IT)**

(72) Inventeur: **Spataro, Luigi
50018 Scandicci (FI) (IT)**

(54) **Protection thermique pour bouteilles de différentes tailles**

(57) Cette invention répond à la nécessité de protéger les diverses bouteilles actuellement en vente. Caractéristique fondamentale de l'invention est sa possibilité de contenir presque toutes les bouteilles de type et forme traditionnelle présentes en vente exceptées les bouteilles de type et forme d'imagination au artisanale. L'invention s'adapte par sa structure à vis à beaucoup de formes, diamètres et hauteurs différentes des bouteilles. L'invention assure une protection thermique des boissons contenues dans leurs bouteilles originelles de vente et une protection contre les rayons solaires. Le polystyrène expansé possède une résistance à la variation climatique chaud/froid optimale pour l'invention et est aussi un très bon protecteur en cas de heurts ou chutes accidentelles des bouteilles. L'invention est constituée par deux corps principaux (A) et (B) et par deux bouchons (C) et (D).

FIG.13

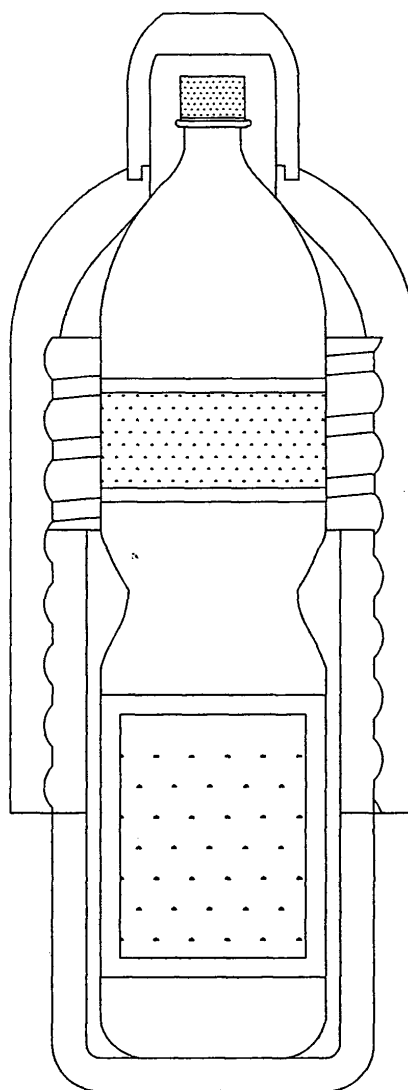
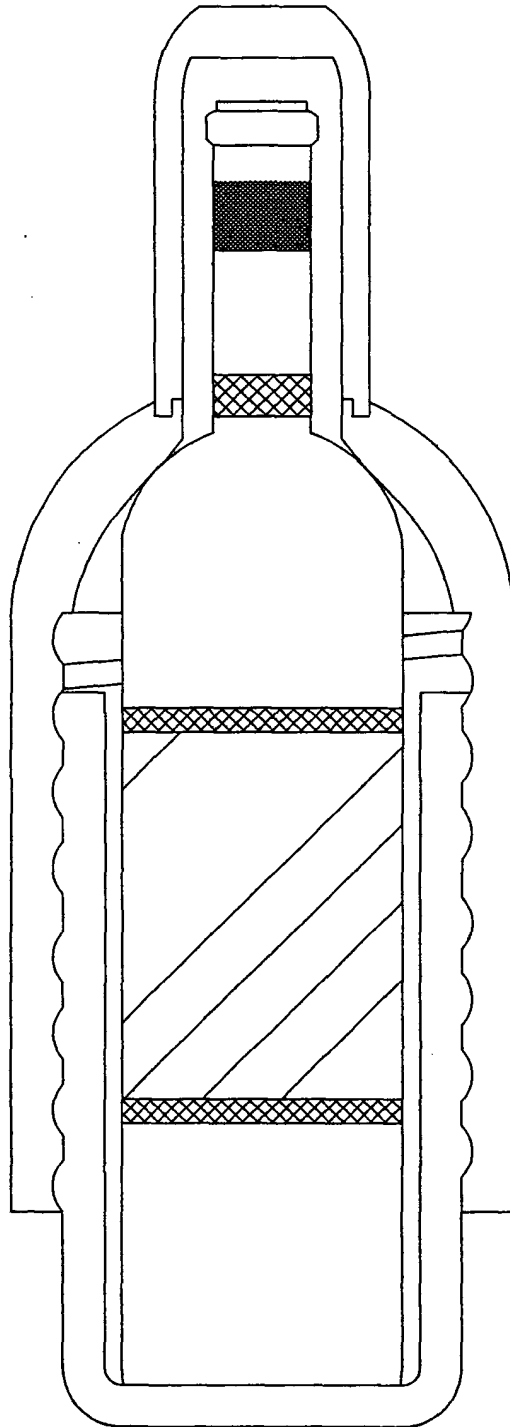


FIG. 14



Description

[0001] Cette invention répond à la nécessité de protéger les diverses bouteilles de plastique et/ou verre (ou en autres matériaux) actuellement en vente e forme traditionnelle et non (exceptées les bouteilles de type et forme non usuelle ou artisanale) de la variation thermique climatique chaud/ froid et pour le simple emballage ou entassement.

[0002] Caractéristique fondamentale de l'invention est sa possibilité de contenir presque toutes les bouteilles de type et forme traditionnelle présentes en vente et à contenus différents (eau, vin, orangeade, bière, etc.) exceptées les bouteilles de type et forme d' imagination au artisanale. L'invention s'adapte par sa structure à vis à beaucoup de formes, diamètres et hauteurs différentes des bouteilles (comme démontré à fig. 13 et fig. 14 page 4/5 des dessins que j'expliquerai plus en avant). L'invention peut être utile aussi en cas de fetes, réceptions, etc. soit dans lieux clos, soit en plein air pour une protection thermique des boissons contenues dans leurs bouteilles originelles de vente (éventuellement servies à température) et pour la protection des rayons solaires en cas d'exposition des bouteilles originelles en plein air.

[0003] Le polystyrene expansé (a présent seul matériel pour la production de l'invention) comme on sait possède une résistance à la variation climatique chaud / froid remarquable et optimale pour cette nécessité .En outre le polystyrene expansé est aussi un très bon protecteur en cas de heurts ou chutes accidentelles des bouteilles surtout pour celles en verre et pour la conservation du contenu des bouteilles si on a la nécessité de les entasser dans caves ou magasins.

[0004] D'après les dessins et les relatives section verticales je passe maintenant à une description détaillée de l'invention :

l'invention est constituée par deux corps principaux (A) et (B) et par un bouchon (C) [d'après les illustrations n.1, n. 2, n. 3 page n. 1/5 des dessins]. En outre il y a un bouchon (C) que j'ai appelé (D) [ill. n. 4 page 1/5 des dessins].

[0005] La partie (A) [ill. n. 1 page 1/5 des dessins] la base ou la coque inférieure de l'invention est de forme cylindrique et talemment close dans sa partie inférieure, tandis qu'une cavité de forme cylindrique y est tirée dans l'intérieur pour permettre d'y enchâsser la partie inférieure, jusqu'à la moitié à peu près des diverses bouteilles de forme traditionnelle et non (exceptées celles décrites précédemment) en permettant aux bouteilles de rester en verticale sur un plan horizontal.

[0006] La partie (A) a en outre à l'extérieur en haut une structure à mâle de vis (tirée dans la même structure estampée ou ajoutée successivement en autre matériel [ill. n. 1 page 1/5 et ill. n. 9 page 3/5 des dessins] qui permet l'assemblage à la structure à pièce femelle

de vis intérieure à la partie (B) [ill n. 10 page 3/5 des dessinsen section].

[0007] La partie (B) [ill. n. 2 page 1/5 des dessins] : de forme cylindrique avec sa partie finale supérieure en forme de dome a une cavité de forme cylindrique (dans l'intérieur de laquelle est tirée la structure à pièce femelle de vis) pour permettre sa jonction à la partie (A).

[0008] En outre la partie (B) a dans sa partie supérieure à l'extérieur une cavité de forme circulaire d'environ 4.5 cm pour permettre au col de n'importe quelle bouteille parmi celles indiquées ci-dessus de sortir (d'après les sections : ill. n. 10 page 3/5 et ill. n. 13 et 14 page 4/5 des dessins).

[0009] La structure della partie (B) est de mesure supérieure a la partie (A) en permettant ainsi par sa structure à pièce femelle de vis de glisser vers la partie plus inférieure de la partie (A) jusqu'à recouvrir la partie (A) presque entièrement.

[0010] Le bouchon partie (C) : [ill. n. 3 page 1/5 et relative section ill. n. 11 page 3/5 des dessins] est appliqué par un canal tiré dans la partie supérieure extérieure de la partie (B) [ill. n. 6 page 2/5 et section ill. n. 10 page 3/5 des dessins]. Le bouchon est assuré à la partie (B) par une petite ceinture (E) { ill . n. 15 page 5/5 des dessins .

[0011] Pour obvier au fait que quelques bouteilles présentent un col très long (comme expliqué par l'exemple de l' ill. n. 14 page 4/5 des dessins) l'invention est douée d'un bouchon additionnel (D) : [ill. n. 4 page 1/5 des dessins]. Le dernier a une mesure en hauteur très supérieure au précédent bouchon (C) .

[0012] Une fois que les deux parties (A) et (B) sont unies elles peuvent être transportées par une ceinture allongeable (F) appliquée à l'extérieur des parties (A) et (B) comme on peut voir dans l'ill. n. 15 page 5/5 des dessins.

Revendications

1. L'invention est **caractérisée par** deux coques particulières (A) et (B) et par deux bouchons (C) et (D), [ill. n. 1, ill. n. 2, ill. n. 3 et il. N. 4 page 1/5 des dessins] en polystyrène expansé. Ce matériel à présent consent la meilleure protection thermique chaud / froid et l'emballage pour le transport ou entassement.

Les coques et les bûchons dont on a parlé ci-dessus sont estampées de façon qu'on peut tirer deux cavités de forme cylindrique pour l'insetion de n'importe quelle bouteille de boissons (vin, bière, eau etc.) de forme traditionnelle et fabrication industrielle présente dans la grosse distribution et non (donc bouteilles de verre, plastique, etc. Exceptées quelques bouteilles de forme particulière ou artisanales).

2. La partie de l'invention (B) est **caractérisée** dans

sa partie finale supérieure en forme de dôme par une cavité de forme circulaire pour permettre au bouchon et au col de la bouteille (ou partie finale de la bouteille) de sortir de la coque (B) et donc de pouvoir y appliquer le bouchon qui est fixé à la partie (B) par sa propre place (ou par une structure à vis) qui se trouve toujours dans la partie (B).

3. Les deux coques [une mâle (A) et une femelle (B)] s'unissent entr'elles par une structure à vis. La structure à vis peut être tirée dans le même processus d'estampage du polystyrène expansé ou appliquée successivement aux deux coques (A) et (B) en autre matériel, par exemple en matériel plastique. C'est importante la hauteur de la structure à pièce femelle de vis de la coque (B) qui peut atteindre aussi presque le totalité de la hauteur intérieure de la coque (B) même. Tandis que dans a partie (A) la hauteur de la structure à mâle de vis est extérieure et donc est suffisante pour assurer que les deux coques (A) et (B) soient hermétiquement fermées.

4. La structure à vis permet à la partie supérieure de l'invention (B) [cette dernière de mesures plus grandes que la partie (A)] de glisser vers la partie inférieure (A) jusqu'à la recouvrir presque totalement (dans cette manière l'invention s'adapte aux différentes hauteurs des bouteilles de forme traditionnelle citées précédemment). Le glissement de la partie (B) vers la partie inférieure (A) sera empêché à un point donné par la forme même de la bouteille, car à la fin du col des bouteilles traditionnelles la partie sous le col s'élargit pour permettre de contenir le liquide. Dans cette manière la bouteille, par l'étreinte causée par le vissage de la partie (B) vers la partie (A), est bloquée à l'intérieur solidement par la partie intérieure supérieure de la coque (B) vers la partie inférieure intérieure de la coque (A). Cela se produit aussi si le diamètre de la bouteille est très inférieure par rapport au diamètre de la partie intérieure (A), en effet l'invention permet quand même un parfait emballage pour le transport et une étanchéité thermique remarquable, qui dérive de la parfaite étanchéité du système à vis.

5. Les deux coques (A) et (B) et le bouchon (C) ou (D) peuvent être unis entr'eux par des sangles (référence (E), (F) à l'ill. n. 15 page 5/5 des dessins). La sangle (E) du bouchon (C) ou (D) s'unit au bouchon (B) pour permettre de garder le bouchon même uni à la coque (B) une fois qu'il est ouvert pour verser le contenu de la bouteille. La sangle (F) de la coque (A) s'unit par des passants convenables à la coque (B) en permettant de transporter l'invention.

6. L'invention permet à la bouteille, une fois qu'elle est insérée dans son intérieur, de rester en position verticale sur un plan d'appui.

7. L'épaisseur intérieure de l'invention, c'est-à-dire des parties (A) / (B) et (C) / (D) peut varier pour permettre une meilleure protection thermique [mais non inférieure à 1 centimètre si est utilisé le polystyrène expansé].

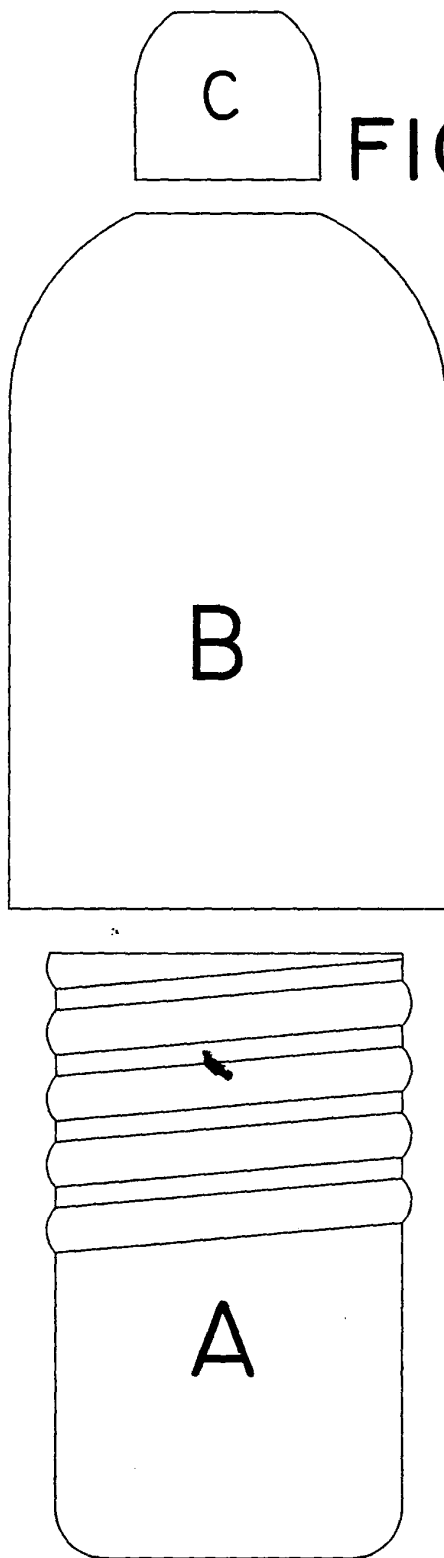


FIG. 3

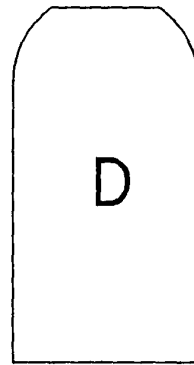


FIG. 4

FIG. 2

FIG. 1

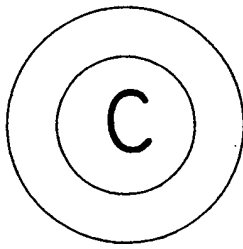


FIG. 7

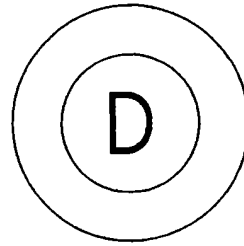


FIG. 8

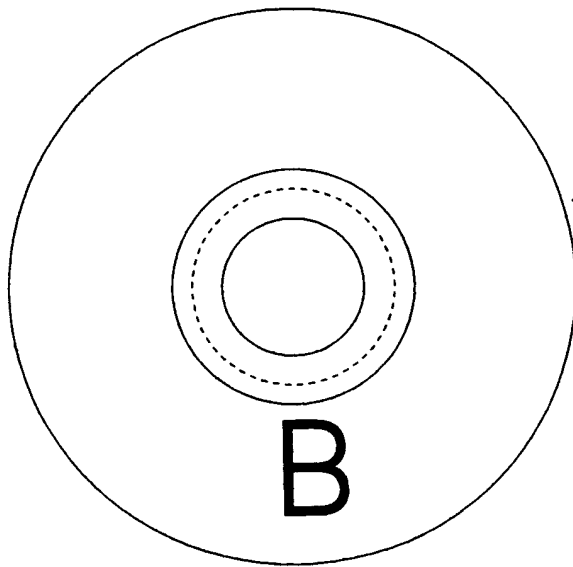


FIG. 6

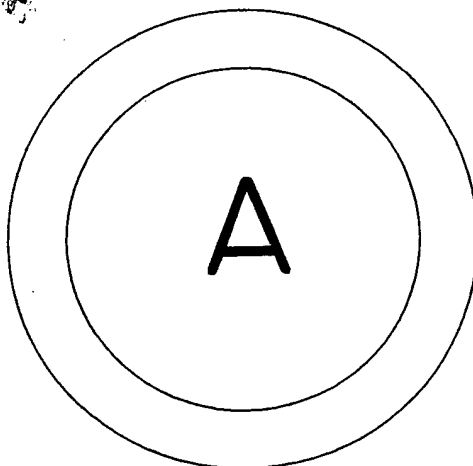


FIG. 5

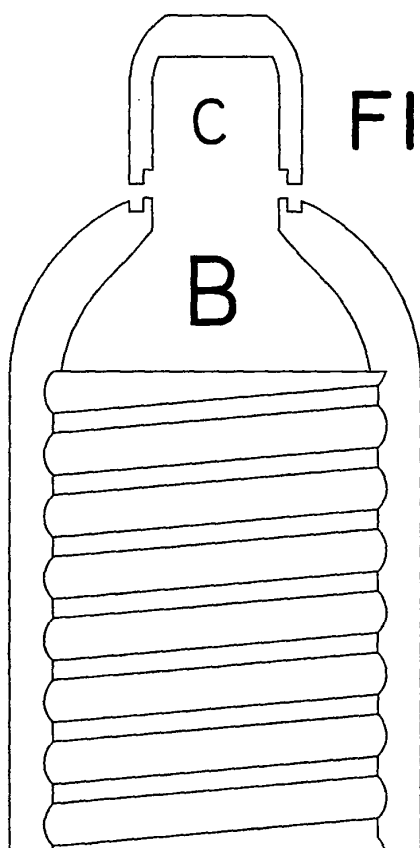


FIG. 11

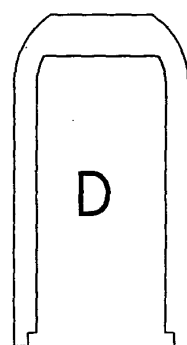


FIG. 12

FIG. 10

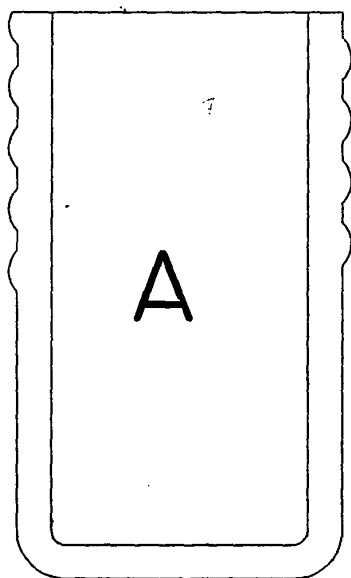


FIG. 9

FIG.13

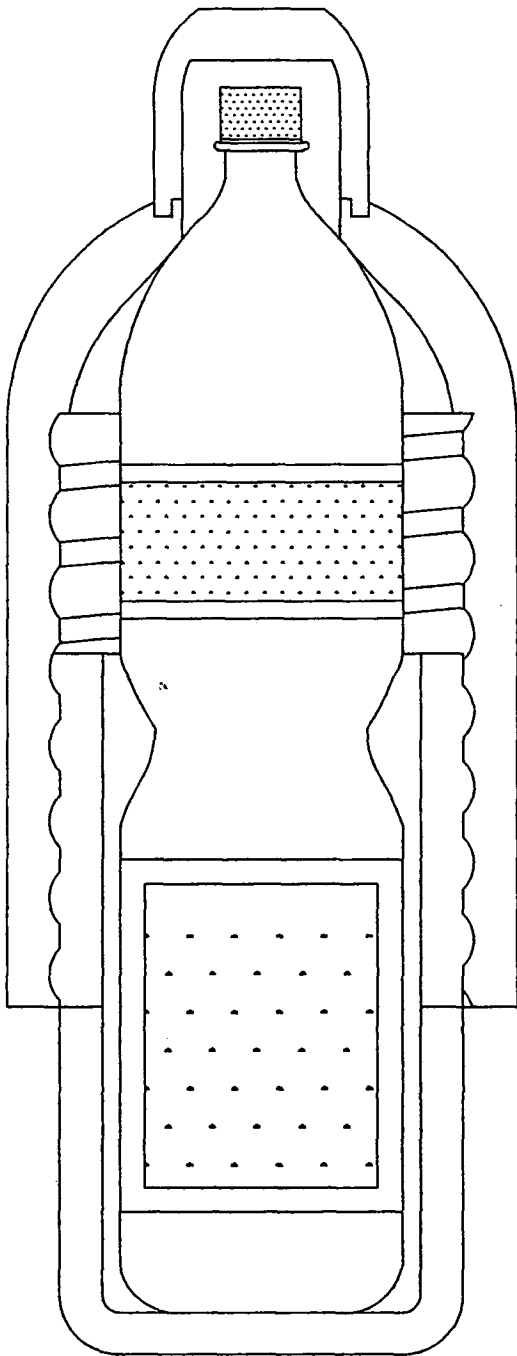


FIG.14

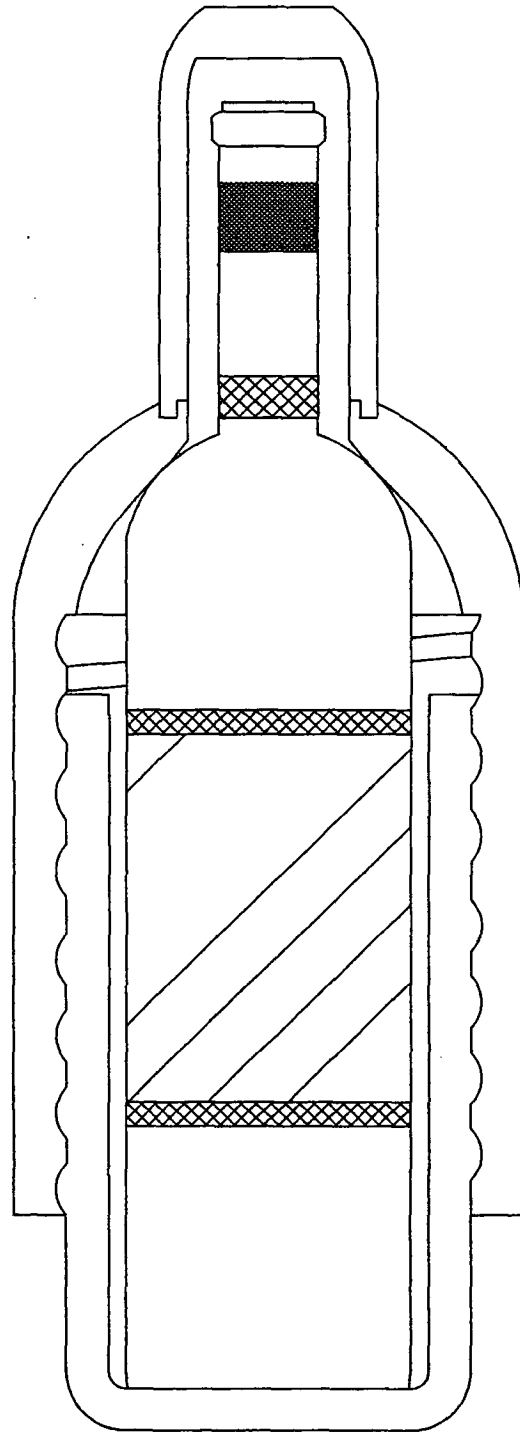
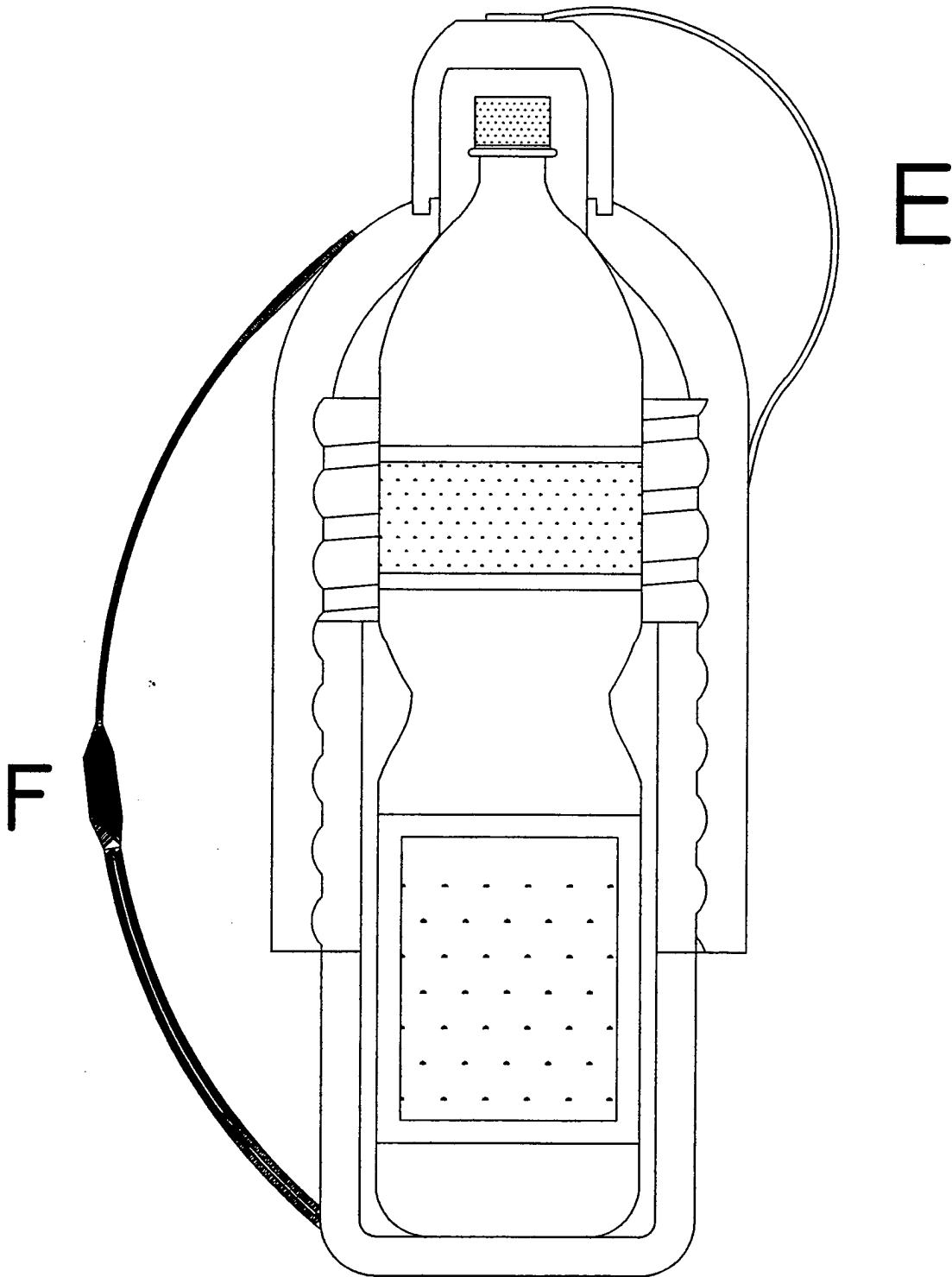


FIG. 15





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 42 5672

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 298 17 862 U (BAUER HEIDI) 24 décembre 1998 (1998-12-24)	1,2,6,7	B65D81/38
Y	* page 6, ligne 3 - page 7, ligne 10; figures *	5	
Y	--- GB 183 300 A (JAMES HENRY CROMPTON) 27 juillet 1922 (1922-07-27) * figures *	5	
X	--- BE 475 744 A (PIERRE RENE MARIE SAVARY) * page 6, alinéa 1 - page 8, alinéa 3; figures 1,2,4 *	1	
A	--- US 4 510 769 A (MCCLELLAN JR ROBERT D) 16 avril 1985 (1985-04-16) * colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 3; figures *	1-7	
A	--- DE 84 24 613 U (ELSNER BERNHARD) 15 février 1990 (1990-02-15) * figure 1 *	1-7	
A	--- US 5 904 267 A (THOMPSON PATRICK) 18 mai 1999 (1999-05-18) * colonne 5, ligne 22 - colonne 5, ligne 32 * * colonne 8, ligne 3 - colonne 8, ligne 20; figure 11B * -----	1-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 3 mars 2004	Examineur Derrien, Y
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

4

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 42 5672

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 29817862	U	24-12-1998	DE 29817862 U1	24-12-1998
GB 183300	A	27-07-1922	AUCUN	
BE 475744	A		AUCUN	
US 4510769	A	16-04-1985	AUCUN	
DE 8424613	U	15-02-1990	DE 8424613 U1	15-02-1990
US 5904267	A	18-05-1999	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82